



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 28 Septembre 2023

Agrandissement du site Natura 2000 des Gorges de la Loire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : Samedi 23 Septembre 2023

Date de l'affichage : Samedi 23 Septembre 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **vingt-huit**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusé(s) :
Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Sébastien BERTRAND
Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Michel PICHON
Lydie FAISANDIER a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND

Michel PICHON a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose que lors de plusieurs réunions entre le SMAGL, la Mairie et les agriculteurs concernés, des échanges ont eu lieu sur une proposition d'agrandissement du site Natura 2000 des Gorges de la Loire sur la commune de Chambles comme indiqué sur la carte présentée en annexe 1.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** de ne pas approuver l'agrandissement du site Natura 2000 sur la commune de Chambles comme indiqué sur la carte présentée en annexe 1.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 28 septembre 2023

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Michel PICHON

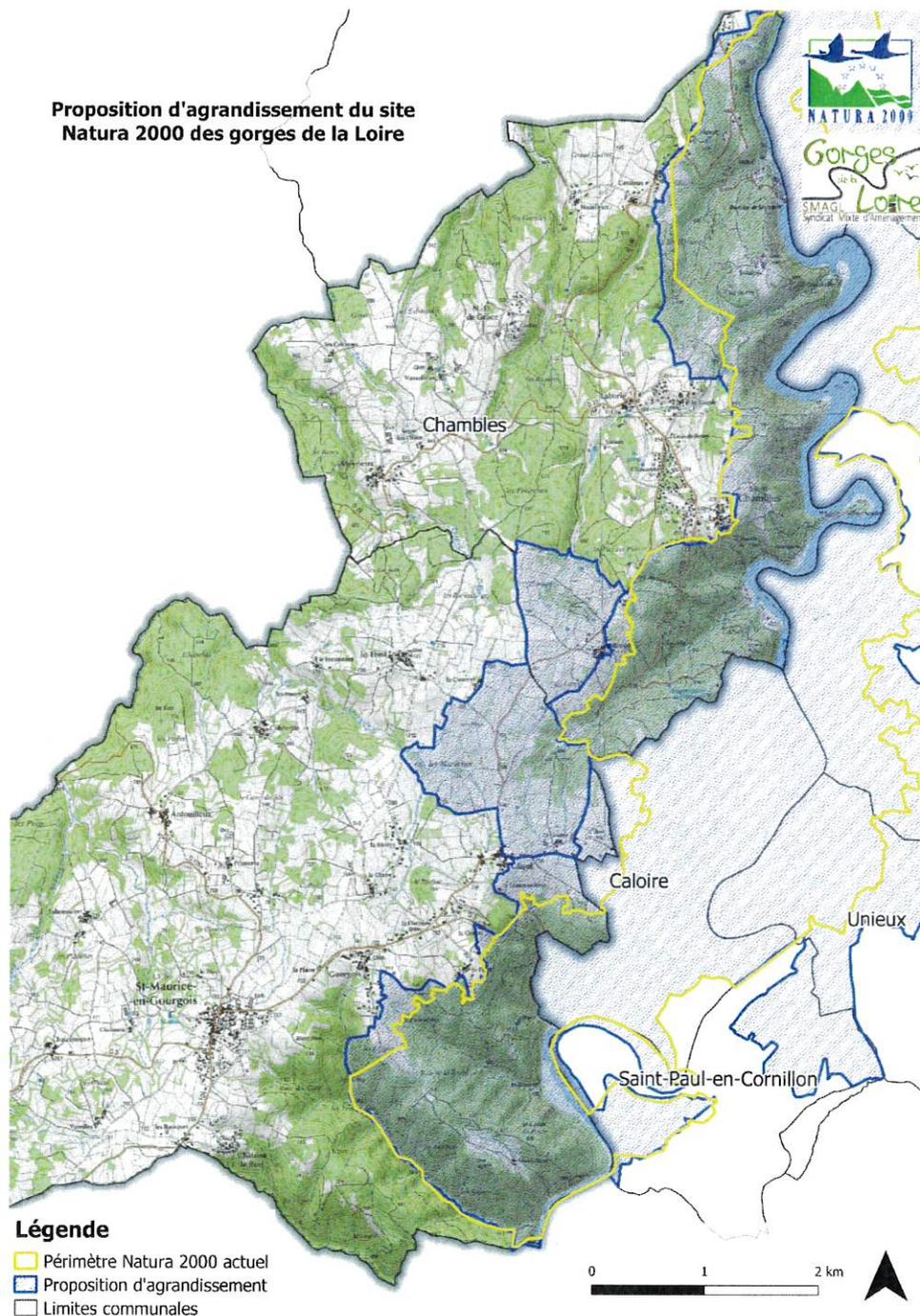
Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 28/09/2023
et de la publication le 28/09/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 28 Septembre 2023

Annexe 1 - Carte de l'agrandissement du site Natura 2000 des Gorges de la Loire



Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 28/09/2022
et de la publication le 28/09/2022